

La réforme des noms de famille jetée aux oubliettes

DROIT CIVIL | Le Conseil national se contente d'ancrer dans la loi ce qu'une ordonnance autorise déjà: un homme qui se marie peut porter le nom de sa femme, suivi du sien.

Joëlle Fabre | 11.12.2009 | 00:01

Il ne reste rien de l'initiative socialiste qui voulait permettre aux futurs époux de conserver chacun leur nom de célibataire après le mariage. Un principe de base (l'immutabilité du patronyme), sur lequel était greffé un ambitieux projet de réforme des noms de famille.

Le texte avait été refusé en mars par une majorité de droite du Conseil national. Principale pierre d'achoppement: quel nom donner aux enfants lorsque papa et maman ont gardé chacun leur patronyme? En cas de désaccord, le Conseil fédéral avait suggéré de s'en remettre à une instance judiciaire. Il fut même question de tirage au sort. De quoi faire frémir les défenseurs de la famille traditionnelle.

Egalité des sexes

Au final, le seul changement concédé hier par la Chambre du peuple n'en est pas vraiment un: lorsqu'il se marie, un homme doit pouvoir choisir le nom de sa femme suivi du sien. Cette possibilité sera ancrée dans le Code civil, mais elle est déjà offerte dans l'ordonnance sur l'état civil. La Suisse avait en effet dû faire ce pas en 1994, suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui avait constaté que la législation suisse ne respectait pas l'égalité des sexes.

«Des francs-tireurs de l'UDC, du PDC et du PLR ont fait capoter ce projet. Ce qu'il en reste est calamiteux!» s'est lamentée en vain l'initiatrice de la réforme, Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL). Sa proposition de renvoyer ce texte en commission pour le remuscler a été balayée par 105 voix contre 57. Une lueur d'espoir est venue d'Eveline Widmer-Schlumpf: «Le droit suisse n'est toujours pas entièrement compatible avec la Convention des droits de l'homme», a averti la conseillère fédérale. La Suisse pourrait se faire à nouveau tirer les oreilles par Strasbourg.

ROGER NORDMANN CONSEILLER NATIONAL (PS/VD)

«Un petit pas vers la symétrie»

– Vous êtes marié avec la politicienne lausannoise Florence Germond. Pourquoi n'avez-vous pas le même nom?

– Nous tenions chacun à garder notre propre identité.

– Etiez-vous favorable à la réforme des noms de famille?

– Oui. Dans ce débat sur les patronymes, je suis pour la plus grande liberté, pour la plus grande souplesse. Toutes les combinaisons devraient être possibles. Surtout, il faut une symétrie parfaite du droit entre hommes et femmes. De ce point de vue, la décision d'aujourd'hui représente un tout petit progrès. Ce qui n'était qu'une possibilité dans l'ordonnance sera désormais inscrit dans la loi: un couple pourra choisir le nom de la femme comme nom de famille et l'homme pourra garder son nom, suivi de celui de sa femme.



– Vos enfants s'appellent Nordmann. Pourquoi pas Germond?

– Pour nous, il est important que les enfants aient le même nom que leur père. Cela crée un lien assez solide, en complémentarité avec le lien initial fort qui se crée entre l'enfant et la mère. Mais chaque famille devrait pouvoir faire ses propres choix.

ISABELLE MORET CONSEILLERE NATIONALE (PRD/VD)

«L'émotion a tué le débat»

– Vous avez pris le nom de votre mari et renoncé à votre propre nom?

– Je ne réponds à aucune question d'ordre privé depuis la dernière élection au Conseil fédéral.

– Entendu, mais étiez-vous favorable à une vraie réforme du nom de famille?

– Oui. J'ai d'ailleurs proposé, dans le cadre des travaux d'une sous-commission, que les époux puissent avoir un double patronyme et que les enfants puissent porter à la fois le nom du père et celui de la mère. Une solution qui n'a plu à personne.

– Y a-t-il eu trop de propositions disparates?

– En effet. Chacun venait avec sa propre solution. On avait beaucoup de peine à trouver des majorités. Au final, je pense que c'est ce qui a fait capoter le projet. Ce cumul de points de vue différents s'est traduit par une addition d'oppositions.

– Le projet final allait-il trop loin?

– Les changements proposés étaient très importants et touchaient profondément les gens. C'est un débat hautement émotionnel. Je pense que chaque parlementaire a réfléchi en fonction de sa situation personnelle, au lieu d'avoir une vue d'ensemble de la société et de son évolution.



ADELE THORENS GOUMAZ CONSEILLERE NATIONALE (VERT/VD)

«Mon bébé sera un Goumaz»

– Vous avez gardé votre nom, suivi de celui de votre mari. Mais votre enfant à naître s'appellera Goumaz. Cela ne vous dérange pas?

– On a choisi Goumaz comme nom de famille et, honnêtement, vu que je suis une personne publique, je préfère que mon enfant s'appelle Goumaz. Ce sera plus discret. Cela lui évitera d'être «un fils ou une fille de».

– Chacun semble avoir une vision très personnelle du nom de famille. N'y a-t-il que des cas particuliers?

– C'est justement pour respecter l'ensemble des situations personnelles que nous, les Verts, aurions souhaité une liberté totale. Chacun a ses motivations propres et entretient un rapport différent avec son nom.

– Cette liberté totale, la Chambre du peuple n'en veut pas. Est-ce le moment de lancer une initiative populaire?

– Il faudrait d'abord s'assurer qu'il y a une grogne quelconque à ce sujet dans la population. S'il n'y a pas de demande sociale forte, si aucune insatisfaction ne se manifeste, à quoi bon récolter des signatures? Le dossier doit encore passer au Conseil des Etats. On verra bien s'il y a des réactions suite à la décision du parlement.



HUGUES HILTPOLD CONSEILLER NATIONAL (PRD/GE)

«La logique et la généalogie»

– Comment s'appelle votre épouse?

– Caroline Hiltpold.

– Elle n'a pas de patronyme bien à elle?

– Ma femme n'a pas souhaité conserver son nom de jeune fille.

– Elle aurait pu l'accrocher au vôtre avec un tiret?

– Si elle avait voulu conserver son nom à la suite du mien, cela ne m'aurait posé aucun problème.

– Etiez-vous favorable à une réforme du nom de famille?

– Non. Pour moi, c'est une question de tradition familiale. Je trouve assez sain de marquer la filiation par le nom du père, de façon à pouvoir déterminer l'arbre généalogique d'une famille. Il faut garder une certaine logique dans la transmission des patronymes.

– Vous n'auriez pas voulu que votre fils porte le nom de sa mère?

– C'est important pour moi d'avoir pu transmettre mon nom à mon fils. Je crois que la société, à l'image du Conseil national, n'est pas mûre pour toucher à cette tradition. Cela dit, les lois sont faites pour être modifiées et je trouve assez sain de s'interroger régulièrement pour savoir si on a raison de continuer à faire ce qu'on fait depuis des années sans se poser de questions.



Source URL (extrait le 11.12.2009) :

<http://www.24heures.ch/actu/suisse/reforme-noms-famille-jetee-oubliettes-2009-12-10>